

Nouvelles pratiques sociales



Louise Boivin et Mark Fortier (sous la direction de), *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*, Montréal, FIDES, 1998, 229 p.

Luc Thériault

Volume 12, Number 1, Spring 1999

Le tiers secteur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301454ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301454ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Thériault, L. (1999). Review of [Louise Boivin et Mark Fortier (sous la direction de), *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*, Montréal, FIDES, 1998, 229 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 291–295. <https://doi.org/10.7202/301454ar>



Les comptes rendus

L'économie sociale. L'avenir d'une illusion

Louise BOIVIN et Mark FORTIER
(sous la direction de)
Montréal, FIDES, 1998, 229 p.

Au premier trimestre de 1998 paraissait chez Fides un livre de belle apparence sur un sujet d'actualité : l'économie sociale. Comme pouvait le laisser entendre le sous-titre, l'ouvrage affiche un préjugé plutôt défavorable envers l'économie sociale. Il n'est pas aisé d'en faire le compte rendu, non seulement parce qu'il s'agit d'un ouvrage collectif aux contributions inégales, mais surtout parce que Louise Boivin et Mark Fortier ont décidé, comme ils le disent eux-mêmes, « d'être déraisonnables » dans le traitement du sujet. Le ton est polémique et le style parfois pamphlétaire au point où l'on se demande si ce livre n'aurait pas dû s'intituler *Pour en finir avec l'économie sociale !*

L'introduction de Boivin et Fortier donne le signal d'une attaque dont la principale stratégie consiste à faire de l'économie sociale un épouvantail pour ensuite en dénigrer les travers. Les auteurs présentent, puis critiquent, des points de vue dont on est en droit de se demander s'ils relèvent véritablement de l'économie sociale ou de leur imagination. Par exemple, l'économie sociale prétendrait faire du mouvement coopératif et du mouvement communautaire rien de moins que le cœur d'un nouveau système de sécurité sociale. Présenté ainsi, le projet peut bien paraître illusoire !

L'introduction expose plusieurs des partis pris qui jalonnent le livre. D'abord, une tendance à critiquer l'économie sociale comme étant trop pragmatique parce qu'elle est préoccupée par les *besoins*. Boivin et Fortier préfèrent un point de vue plus juridique centré sur des *droits* sociaux qu'ils nous décrivent comme inaliénables. Ensuite, ils ont une sainte horreur de tout ce qui est économique ou, pis encore, de tout ce qui relève de l'entrepreneuriat. Enfin, ils entretiennent une relation d'amour-haine avec l'État et le secteur public. L'État est ici perçu comme un « grand satan » lorsqu'il tente de contrôler et de manipuler les organismes communautaires avec ses

subventions ; il est en revanche un « bon génie » lorsqu'il fournit des services publics. C'est à croire qu'il ne s'agit pas du même État.

Continuant sur leur lancée, Boivin et Fortier terminent leur introduction en affirmant que « l'économie sociale n'aura réussi qu'à condenser en elle toutes les illusions idéologiques du siècle » et qu'avec elle « l'idéal de justice sociale pourrait se résumer en une phrase : "Les soviets plus les lois du marché !" ». Il resterait peut-être à expliquer exactement quelles sont les illusions du nazisme et du stalinisme (deux des plus importantes idéologies de ce siècle) qui se trouvent condensées dans l'économie sociale version québécoise ?

Le texte de Diane Lamoureux, « La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes », ouvre la première moitié du livre portant sur les femmes et le secteur associatif. Il ajoute un peu de tempérance et de rationalité aux folles envolées de l'introduction. Toutefois, il n'en recourt pas moins à la technique de l'épouvantail. L'économie sociale, nous dit Lamoureux, n'est pas une panacée. C'est vrai ; mais qui a donc prétendu le contraire ?

Le point fort du texte de Lamoureux est de souligner que les analyses de l'État-providence basées sur les rapports de classes et une critique du taylorisme sont incomplètes, car elles oublient les rapports de sexe. Soit, mais ces analyses ne sont pas moins nécessaires et nous doutons que beaucoup de partisans de l'économie sociale nient la nécessité de les compléter par une réflexion sur l'enjeu des rapports sociaux de sexe. C'est ce qu'entreprend de faire l'auteure dans plusieurs pages en signalant les multiples dangers auxquels sont exposées les femmes par l'économie sociale par exemple, le risque de formation de ghettos d'emplois féminins. Malheureusement, on ne trouve pas une seule ligne sur les potentialités de l'économie sociale pour venir nuancer l'exposé.

Lamoureux soulève ensuite un questionnement pertinent sur le déficit démocratique qui caractérise trop souvent les pouvoirs locaux à qui l'économie sociale est susceptible de conférer des responsabilités accrues. L'auteure rappelle, en conclusion, que son intention n'est pas tant de dénoncer l'économie sociale comme telle que de critiquer ce que le gouvernement cherche à en faire.

Vient ensuite le texte de Michel Parazelli et Gilles Tardif sur « Le mirage démocratique de l'économie sociale ». Selon eux, le modèle de l'économie sociale relèverait non pas de l'action communautaire purement autonome, mais de la « communautaire », c'est-à-dire qu'il relèverait d'une vision technocratique du secteur communautaire, d'une perspective fonctionnaliste dans laquelle les problèmes sociaux sont fragmentés et rattachés à des

communautés à risques. Le chapitre de Parazelli et Tardif prend ainsi au départ les allures d'un texte savant qui encourage les mouvements sociaux à se tenir loin des subventions de l'État qui subordonnent leurs actions à un « mercenariat du social ». Malheureusement, l'analyse dégénère rapidement en offensives peu gracieuses contre ceux qu'ils appellent « les prophètes de l'économie sociale ».

Parazelli et Tardif présentent ensuite la notion « d'*adhocratie* » (démocratie restreinte) qui serait au fondement même de l'idéal d'économie sociale. Puis, se référant à Freud, ils postulent que les praticiens de l'économie sociale se réfugient dans le rêve et sont en fait des doctrinaires du consensus. Ces deux auteurs en appellent enfin à un travail collectif de délibération démocratique avec les sans-emplois. Il nous reste à souhaiter que, lors de ces délibérations, messieurs Parazelli et Tardif appliquent à leurs propres interventions la rigueur de la démonstration qu'ils prétendent ne pas trouver chez les tenants de l'économie sociale.

Le dernier texte de la première partie est celui de Georges A. LeBel pour qui la reconnaissance de l'économie sociale se traduira par une forme d'étatisation du communautaire. L'État se ferait fort, grâce au jeu des subventions, d'assujettir le mouvement populaire. Après tout, quel autre intérêt aurait l'État québécois néolibéral contemporain à la reconnaissance de l'économie sociale ? Cette reconnaissance contribuerait à la « flexibilisation » des réglementations de l'État. Selon LeBel, les promoteurs de l'économie sociale voudraient absolument transformer la mission et les règles des coopératives. La finalité de l'étatisation du communautaire résiderait dans l'économie de fonds publics.

LeBel explique que les organismes communautaires ayant reçu l'estampille « certifié économie sociale » devront, avec des miettes, assumer des tâches autrefois dévolues à l'État. Ils en viendront à ressembler à l'État et perdront leur caractère souple et alternatif en plus d'être à la merci des compagnies d'assurance. Au total, nous dit LeBel, « [l'] effet de la reconnaissance de l'économie sociale pourrait être de diffuser dans la société civile les contraintes bureaucratiques de l'intervention étatique dans des recoins épargnés jusqu'à aujourd'hui » (p. 129). Ce sombre scénario est évidemment le contraire de celui souhaité par les tenants de l'économie sociale.

La deuxième partie du livre, « De l'État aux communautés : droits sociaux amputés et travail garanti... », commence par un texte de Lucie Lamarche portant sur une économie sociale au service d'un État désétatisé. Lamarche, qui semble tenir pour acquis que l'économie sociale est une pure création de l'État, voit en elle le lieu privilégié de la marchandisation des fonctions sociales dont l'État s'est délesté. Comme LeBel, elle analyse ce processus

comme résultant d'un désir de mettre en place des ajustements législatifs de flexibilité. Son analyse des entreprises de l'économie sociale relève uniquement les problèmes posés aux producteurs de services, jamais les avantages que pourraient en tirer les usagers. Elle conclut que ce n'est pas un marché démocratique qu'il nous faut, mais plus de justice sociale. La justice, si nous comprenons bien, est une affaire de droit. Mais, nous demandons-nous, le droit au travail est-il suffisant pour créer de l'emploi sans que des entreprises (d'une nature ou d'une autre) n'aient rien à y faire ?

Le chapitre suivant, signé par Louise Boivin, porte sur l'importante question des liens entre la réforme de l'aide sociale et la reconnaissance de l'économie sociale. Selon elle, les promoteurs de cette économie sont des alliés plus ou moins conscients d'un État qui vise à implanter le travail obligatoire et à réduire le droit au statut d'assisté. Elle critique, non sans raison, l'idée du contrat entre l'État et le bénéficiaire ainsi que le recours à une pénalité financière de 150 \$ pour un refus d'inscription dans un « parcours vers l'emploi ». Là où nous ne la suivons plus, c'est lorsqu'elle assimile toutes les mesures actives à « du *workfare* », une position peu nuancée. On a l'impression que l'auteure préférerait une politique de l'aide sociale qui se contenterait de verser des prestations de soutien au revenu. Ce genre de politique a évidemment l'avantage d'être respectueuse des droits des bénéficiaires, mais elle a également l'inconvénient démontré de leur offrir peu de moyens de modifier leur condition. Le hic dans le texte de Boivin reste surtout l'association automatique qu'elle fait entre mesures actives, *workfare*, économie sociale et néolibéralisme. Et cela, tout en nous invitant à faire un débat qui nous permettra de dépasser les « raccourcis insidieux » !

Dans son chapitre intitulé « L'État-providence : de la politique sociale à l'économie sociale ? », Paul Grell présente un réquisitoire anti-économie qui a au moins le mérite de s'appuyer sur de bonnes bases historiques. Selon lui, l'économie sociale serait une créature hybride, un discours technocratique qui s'harmoniserait bien avec l'abstraction des thèses néoclassiques. L'économie sociale serait surtout un pari, évidemment trop risqué, auquel l'auteur préférerait l'instauration d'un revenu minimum inconditionnel.

Dans leur « Mot de la fin », Louise Boivin et Mark Fortier résument d'abord les principales critiques émises à l'endroit de l'économie sociale. Cette dernière va de pair avec la réduction de l'aide sociale, elle constitue une normalisation des groupes populaires et communautaires au service de l'État ; elle représente une solidarité-tyrannie ; elle constitue une forme de « *workfare* », etc.

Boivin et Fortier abordent ensuite la nécessité de désacraliser le travail lorsqu'ils critiquent l'économie sociale pour sa tendance à l'identifier encore

comme le moyen privilégié d'accéder à une citoyenneté. Le constat est juste, mais on a un peu de difficulté à comprendre où ils veulent en venir. Veulent-ils une société de plein emploi ou rejettent-ils le travail comme valeur fondamentale de la société ? Lui préfèrent-ils la petite débrouille qui fleurit, intouchée par les subventions de l'État, dans les centres-villes appauvris. La réponse se trouve en page 227. Ce qu'ils veulent, c'est, comme Paul Grell, un revenu minimum inconditionnel auquel tout le monde aurait droit et qui soit suffisant « pour pouvoir refuser un emploi sous-payé, inutile et dévalorisant ». Cette option, inutile de le dire, Boivin et Fortier se gardent bien de la chiffrer.

On aura compris que cet ouvrage constitue une attaque tous azimuts contre l'économie sociale et ses tenants. Mais trop empreinte de mauvaise foi, cette attaque perd en crédibilité. C'est dommage parce qu'elle met le doigt, à l'occasion, sur de véritables enjeux de l'économie sociale qui méritent de meilleures discussions. Certaines des envolées contenues dans le livre sont cependant difficiles à avaler. Par exemple, lorsque Georges A. Lebel nous dit que les écarts du « bouchardisme » risquent de nous faire regretter le duplessisme (note infrapaginale 34, p. 132) ou lorsque Louise Boivin tente de présenter Nancy Neamtan comme une ambassadrice québécoise des politiques économiques de l'OCDE (note infrapaginale 37, p. 184).

De plus, il faudrait dans certains cas choisir parmi les griefs formulés contre l'économie sociale. Elle ne peut tout de même pas être, à la fois, corporatiste et néolibérale ! Reconnaissons que la première accusation nous semble mieux fondée que la seconde. Mais, s'il est vrai que le corporatisme a pu déboucher sur des cauchemars, on rappellera qu'il a aussi été un élément constitutif de la social-démocratie scandinave (suédoise notamment) tant citée en exemple par une grande partie de la gauche québécoise. Pour ce qui est du néolibéralisme, c'est une idéologie forte qui n'a nul besoin de s'encombrer de l'économie sociale. Ceux qui veulent présenter l'économie sociale comme le fer de lance du néolibéralisme remarqueront que le débat sur l'économie sociale est peu développé en Ontario et en Alberta, et que Mike Harris et Ralph Klein n'entendent pas convier les représentants du monde communautaire pour en discuter lors de sommets économiques.

Luc THÉRIAULT
Université de Régina